

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT (SYDEL) & SCOT
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Anne THEVENOT, M. Pierre BOLLIET, M. Sébastien SOULIER, Mme Pauline CURTAN, Mme Amélie DREVET, M. Serge FALZON, Mme Marie-Hélène DELTORT, Mme Véronique DURAND, Mme Tiphaine COMBY, Mme Virginie POUJOL, Mme Angélique BAILLY, Mme Nathalie PEREZ, M. René GARRO, Mme Lydia BRAILLY, M. Pascal MATELET, M. Alexandre MONACO, M. Michaël TOURSEL, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, Mme Hélène BONNIER, Mme Anna ASFART, M. Gilles HENRY, Mme Nathalie GALLIERE, M. Denis TERRAILLON, Mme Valérie ASTIER, M. Jean-Marie VIAL, Mme Sophie RUGGIERI, Mme Elisabeth PONS, M. Jean-Pierre BES, Mme Fabienne SERVEL, Mme Christine GRANIER, M. David CABLAT, Mme Florence QUINONERO, M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Gregory BRO, Mme Martine BONNET, M. Stéphane SIMON, Mme Véronique NEIL, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Jean-Claude CROS, M. Philippe LASSALVY, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, M. Pierre AMALOU, Mme Cécile LEMOINE, M. Philippe SALASC, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L2121-21, L5211-1 et L5211-2 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-DRCL-10-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n°100-2005 en date du 26 octobre 2005 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes au Sydel Pays Cœur d'Hérault ;

VU les statuts du Sydel Pays Cœur d'Hérault ;

CONSIDERANT que le nombre de représentants de la communauté de communes au sein du SYDEL est fixé à huit (en référence à la population légale de l'EPCI se situant de 20 000 à 50 000 habitants) ;

CONSIDERANT qu'à la suite élections municipales de mars 2026, le mandat de ces représentants a pris fin avec celui du conseil communautaire qui les a désignés,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs,

CONSIDERANT que ces délégués élus par les Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent être issus de leur organe délibérant ou être issus des conseils municipaux des communes membres,

CONSIDERANT que l'Assemblée a accepté à l'unanimité de voter à main levée,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner

1. Monsieur Jean-François SOTO en qualité de titulaire et Monsieur Stéphane SIMON en qualité de suppléant,
 2. Monsieur Philippe SALASC en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Marie VIAL en qualité de suppléant,
 3. Monsieur David CABLAT en qualité de titulaire et Madame Véronique NEIL en qualité de suppléante,
 4. Monsieur Thibaut BARRAL en qualité de titulaire et Madame Fabienne SERVEL en qualité de suppléante,
 5. Monsieur José MARTINEZ en qualité de titulaire et Madame Sophie RUGGIERI en qualité de suppléante,
 6. Madame Béatrice FERNANDO en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Philippe MORESMAU en qualité de suppléant,
 7. Monsieur Alexandre MONACO en qualité de titulaire et Monsieur Philippe LASSALVY en qualité de suppléant,
 8. Monsieur Pascal DELIEUZE en qualité de titulaire et Monsieur Denis TERRAILLON en qualité de suppléant,
- pour représenter la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault au sein du Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault (SYDEL Pays Cœur d'Hérault) afin de siéger au sein du Comité Syndical du SYDEL Pays Cœur d'Hérault et du Comité Syndical du SCOT du Pays Cœur d'Hérault.

Transmission au Représentant de l'État N° 4135
Publication le 22/04/2026
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 22/04/2026
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26447-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY